

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date de la convocation
06/12/23

Date d'affichage
15/12/23

Objet de la délibération
Modifications budgétaires au budget communal – section fonctionnement

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 12 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylia CALVAT, Nathalie CASTILLON, Daniel FABREGUES, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN
Karine GOMES donnant pouvoir à Marlène GABLE
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Claude GAULARD
Violette SEGARD donnant pouvoir à Nathalie CASTILLON

Absents :

Jérôme CUCHE
Antoinette LE BRAS
Marc LECAILLE
Jean-Baptiste MALIVERNAY
Franck NICOLAS
Charles-Emmanuel PELLETIER

Lylia CALVAT a été désigné secrétaire de séance.

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 23/03/23 approuvant le budget primitif et les budgets annexes ;

Vu l'avis favorable de la commission finance du 4 décembre 2023 ;

RAPPORT POUR INFORMATION :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits au budget principal.

Il convient notamment de prendre en compte les dépenses et les recettes, ainsi que les mouvements d'ordres suivantes :

BUDGET COMMUNAL 2023 - FONCTIONNEMENT - MODIFICATION N°3 SECTION DEPENSES

COMPTE	DESIGNATION	BUDGET VOTE	BUDGET MODIFIE	ECART
DEPENSES - CHAPITRE 011				
605	ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS	15000	0	-15000
60621	CONBUSTIBLES	69700	57700	-12000
60628	AUTRES FOURNITURES STOCKEES	8000	9000	+1000
60631	FOURNITURES ENTRETIEN	16000	19000	+3000
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENTS	14500	16500	+2000
6068	FOURNITURES NON STOCKEES	5000	6000	+1000
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE	10000	12000	+2000
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	10000	15000	+5000
6156	MAINTENANCE	48000	52000	+4000
624	TRANSPORTS	8000	13000	+5000
6283	FRAIS DE NETTOYAGE LOCAUX	16000	18000	+2000
			SOLDE BALANCE MODIFICATIVE	-2000
DEPENSES - CHAPITRE 012				
65568	AUTRE CONTRIBUTIONS	25000	27634	+2634
65315	FORMATION ELUS	1000	366	-634
			SOLDE BALANCE MODIFICATIVE	0

Création provision pour risque sur créance du périscolaire vers BA Périscolaire

DEPENSES - CHAPITRE 012				
65821	DEFICITS DES BUSDGETS ANNEXES	140000	147283,53	+7283,53
			SOLDE BALANCE MODIFICATIVE	+7283,53

**BUDGET COMMUNAL 2023 - FONCTIONNEMENT - MODIFICATION N°3
SECTION RECETTES**

Convention de mise à disposition Commune de Saône/DEA-GBM délibération du 26 juin 2023

RECETTES - CHAPITRE 70				
70876	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR GFP	94000	101077	+7077,00
			SOLDE BALANCE MODIFICATIVE	+7077,00

Reprise amortissement antérieur – non amortissable

COMPTE	DESIGNATION	BUDGET VOTE	BUDGET MODIFIE	ECART
DEPENSES - CHAPITRE 023				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	691822,38	703622,38	11800,00
RECETTES – CHAPITRE 042				
781	REPRISE SUR AMORTISSEMENT	0	11800	11800,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DÉCIDE

D'APPROUVER la présente décision modificative N°3.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 15/12/23
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRE :

- PREFECTURE DU DOUBS
- TRÉSORERIE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

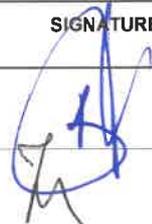
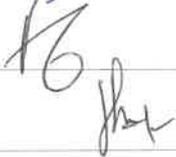
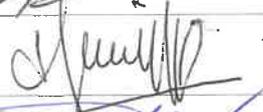
Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le



ID : 025-212505325-20231212-20231207-DE

	Nom	Prénom	POUVOIR donné à ...	SIGNATURES
1	BELLEVILLE	Marion	Bertrand Vuillemin	
2	CALVAT	Lylia		
3	CASTILLON	Nathalie		
4	CUCHE	Jérôme		
5	FABREGUES	Daniel		
6	GABLE	Marlène		
7	GAULARD	Claude		
8	GOMES	Karine	Gable Marlène	
9	GROSGURIN	Fanny		
10	JUAREZ	Emilio		
11	LE BRAS	Antoinette		
12	LECAILLE	Marc	Emilio JUAREZ	
13	MALIVERNAY	Jean-Baptiste		
14	MARECHAL	Cyril		
15	MOREL	Christian		
16	NICOLAS	Franck		
17	PELLETIER	Charles-Emmanuel		
18	PRAOM	Margaux	Gaulard Claude	
19	RAHON-SIMON	Delphine		
20	RIGAL	Philippe		
21	SAUVONNET	Nadine		
22	SEGARD	Violette	Castillon Nathalie	
23	VUILLEMIN	Benoît		

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le



ID : 025-212505325-20231212-20231207-DE